

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
25/02/88

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DGR n° 2194/88

Plan de classement :

2453					
------	--	--	--	--	--

Objet :

MODALITES DE FINANCEMENT DES APPAREILS D'ASSISTANCE RESPIRATOIRE POUR
LE TRAITEMENT A DOMICILE DE L'INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE GRAVE.

L'attention des Caisses Primaires est appelée sur les modalités de financement des appareils d'assistance
respiratoire pour le traitement à domicile de l'insuffisance respiratoire chronique grave.

Pièces jointes :

0	4
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

Direction de la Gestion du Risque

MMES et MM les Directeurs

25/02/88

des Caisses Primaires d'Assistance Maladie

des Caisses Générales de Sécurité Sociale
(pour attribution)

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2194/88

Objet : Modalités de financement des appareils d'assistance respiratoire pour le traitement à domicile de l'insuffisance respiratoire chronique grave.

Le versement de la cotisation, par les associations régionales d'insuffisance respiratoire chronique, au Fonds National d'Amortissement géré par l'ANTADIR devait permettre à celle-ci de renouveler le parc matériel, en assurant progressivement sur ses fonds propres l'achat de la totalité des appareils financés jusque là par les Caisses d'Assurance Maladie.

Le début de ce programme d'autofinancement a été mis en place en janvier 1985.

Les associations concernées en janvier 1988 par ces modalités de financement sont :

- pour la région Aquitaine : AVAD Bordeaux,
- pour la région Midi-Pyrénées : BAARD
SADIR Toulouse
- pour la région Normandie : ATIRE Evreux,
- pour la région Provence : ARARD Marseille
- pour la région Ile-de-France : CARDIF
ADEP Paris

Il est à noter que, pour l'Association ADEP, seuls les extracteurs ne donneront plus lieu à remboursement par les Caisses. L'ADEP n'ayant jamais, en effet, versé de cotisations au Fonds National d'Amortissement pour les respirateurs mis à domicile, ces derniers continueront à faire l'objet d'une prise en charge par les organismes de l'Assurance Maladie de la Région Parisienne.

Le cadre de la procédure d'autofinancement est donc applicable désormais à l'ensemble des associations du territoire métropolitain.

En 1988, seuls les appareils commandés par les associations des départements d'Outre-Mer (ARARR Réunion et ADIRAG Guadeloupe), associations de création récente, resteront financés par les Caisses.

Toutefois, je vous précise que, pour les associations concernées en 1988 par les nouvelles dispositions financières, les commandes d'appareils antérieures à cette date feront l'objet d'une demande de remboursement selon la procédure jusque là en vigueur.

A titre d'information, je vous prie de trouver ci-joints, pour les principaux appareils, les prix garantis à l'ANTADIR par les fournisseurs jusqu'au 31 décembre 1988 et ce pour le territoire métropolitain.

P/Le Directeur de la CNAMTS
Le Sous-Directeur de
l'Hospitalisation et de l'ASS

Robert FONTENEAU

EXTRACTEURS

Mise à jour au 28.01.88

MARQUE	CODE	TYPE	PRIX TTC	N° D'HOMOLOGATION
CFPO	01 04	ZEFIR	20 048,14	385-85-5
	01 05	ZEFIR + boîtier de surveillance	20 641,14	
	01 06	ZEFIR + kit DYNABAL	21 266,16	
	01 07	ZEFIR + boîtier + DYNABAL	21 859,16	
	01 08	ZEFIR +	22 659,00	en cours
DELHOMME	02 03	DELOX	18 620,20	345-83
	02 04	DELOX + Commande à distance	19 391,10	
ETS PIERRE	04 04	BRIOX ARP 110	18 021,27	301-82
	04 05	BRIOX ARP 110 + MEDIETAS	21 763,10	
DEVILBISS	11 02	DeVO2 44	17 790,00	143-83-3
	11 03	DeVO2 MC 29	16 604,00	645-86-5
	11 04	DeVO2 MC 29 Valise	18 383,00	645-86-5
	11 05	De VO2 MC 44	17 197,00	en cours
SEFAM	13 01	BX 5 000	17 790,00	en cours
PURITAN-BENNETT	17 01	COMPANION 492	18 000,00	1025-87-15

PRIX TIPS : 24 578,40 F

RESPIRATEURS ET DIVERS

Mise à jour au 28.01.88

MARQUE	CODE	TYPE	PRIX TTC	N° D'HOMOLOGATION
CFPO	01 32	MONNAL 220 Volts	selon devis	
	01 33	MONNAL D TROPICAL	selon devis	
	01 34	MONNAL D 12 Volts	selon devis	
	01 18	Groupe de Secours 200	12 037,90	
	01 21	Alarme SA 3 pour spiromètre à soufflet	6 523,00	
	01 16	Alarme SV 3 pour MONNAL D sans alarme	3 024,30	
	01 17	Spiromètre à soufflet	6 127,20	
	01 31	Spiromètre électronique FC 10	13 283,20	
DELHOMME	02 14	PORTABIRD II (+ Plateau support)	9 428,70 (+ 3 131,04)	449-85-5
SEFAM	13 12	PRESSION + PRE009	17 552,80	en cours
	13 13	MINI PRESSION + PRE 011	17 197,00	
DEVILBISS	11 21	Sleep Easy I	14 232,00	en cours
	11 22	Sleep Easy II	14 323,00	
LA POPULAIRE	12 26	Pompe MYOCLET	à l'étude	en cours
ARM	15 22	ARM S	9 488,00	834-87-5
SAIME	16 11	EOLE 1 A	selon devis	
	16 21	Spiromètre de WRIGHT	4 500,00	
PURITAN- BENNETT	17 51	Humidificateur Cascade	5 847,00	

**COMPAGNIE FRANCAISE DE
PRODUITS OXIGENES**

CODES	APPAREILS	PRIX UNITAIRES TTC (TVA 18,6 incluse)	DEVIS PROPOSE
	<u>RESPIRATEURS</u>		
KC 000400	Monnal D nu 200 V à alarmes	25 617,60	
KC 000700	Monnal D Tropical nu 220 V à alarmes	33 445,20	
KC 000800	Monnal D 12 Volts nu	30 361,60	
KC 120700	AP 5	11 622,80	
	livré avec :		
KX 126601	Bras à compensation	1 138,56	
KD 002200	Bras à deux branches	984,38	
KY 008800	Humidificateur CASCADE	6 878,80	
KG 020000	Humidificateur FISHER PAYKEL	5763,96	
KY 008000	Table roulante	1553,66	
KH 061000	Circuit patient autoclavable long à branches inspiratoire et expiratoire avec pièges à eau]	1 862,02	
KG 061200	Circuit patient autoclavable avec Nébuliseur pour Monnal D]	1 663,08	
KG 061500	Circuit patient autoclavable court pour utilisation sans humidificateur]	853,92	
KY 000100	Circuit court autoclavable avec nébuliseur	1 541,80	
KG 062000	Circuit patient pédiatrique	3 202,20	
KG 060000	Circuit patient non autoclavable - le carton de 10 -	1 174,14	
KD 002100	Groupe de secours GS 200	12 037,90	
KS 264200	Spiromètre à soufflet	6 167,20	
KS 015460	Alarme SA 3 pour spiromètre à soufflet	6 523,00	
KD 002400	Spiromètre électronique FC 10	13 283,20	
KD 002500	Alarme SV 3 pour Monnal D sans alarme (Monnal D antérieurs au N° 3539)	3 024,30	
KD 002300	Bloc d'alimentation 220-12 V pour Monnal D 12 V	2 965,00	
KD 000300	Batterie 36 A/H	1 589,24	
TOTAL TTC DU DEVIS...			

**PRIX VALABLE POUR TOUTES
COMMANDES DATEES A PARTIR DU
4 JANVIER 1988**

SAIME**Société d'Application Industrielle Médicale Electronique****2, place Jean Jaurès - 91200 Athis-Mons****Tél. : (1) 60.48.45.92 +****RESPIRATEUR EOLE 1 - A n° homologation 834-87-5****TARIFS ANTADIR 1988**

LIBELLE	Tarif HT au 01/01/88	PU TTC	Devis proposé
APPAREIL DE BASE Comprenant : Chargeur & batteries incorporées, support tuyaux, capot plexi, alimentation extérieure 24 Volts	34 569,98	41 000,00	
OPTIONS & ACCESSOIRES . Humidificateur chauffant thermostaté	3 372,68	4 000,00	
. Chariot à roulettes	699,83	830,00	
. Jeu de tuyaux patient silicone pour <u>adulte</u> avec raccords Ø 22 mm, piège à eau et raccord Y	1 526,13	1 810,00	
. Jeu de tuyaux patient silicone pour <u>enfant</u> avec raccords Ø 10 mm piège à eau et raccord Y	1 526,13	1 810,00	
. Convertisseur 12 V-220 V	2 521,08	2 990,00	
. Spiromètre de WRIGHT type haloscal compact	3 794,26	4 500,00	
. Support pour fauteuil électrique Poirier PE 46	1 576,73	1 870,00	
. Embouts spéciaux pour adaptation sur fauteuil			
- avec tuyaux	556,50	660,00	
- sans tuyaux	160,20	190,00	
TOTAL TTC DU DEVIS			